



Conseil d'Administration

Site d'arts visuels de Strasbourg
18 décembre 2024 – 14h00

Ordre du jour

FONCTIONNEMENT DES INSTANCES

1. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE** – Fonctionnement des instances.
 1. **Conseil d'administration** - Séance du 13 novembre 2024 – Approbation du procès-verbal de séance.
 2. **Commission d'Appel d'Offres (CAO)** et **Commission Consultative des Marchés (CCM)** - Élection des membres
 3. **Conseil d'administration** – Adoption du Rapport d'activité 2023/2024 de l'établissement

ÉTUDES

2. **ÉTUDES**
 1. **Projet d'établissement** - Avancée de la procédure d'écriture
 2. **Maquette pédagogique** – 1^{ère} année – Réorganisation de la 1^{ère} année
 3. **Procédure d'accréditation HCERES** – Adoption du Document stratégique pluriannuel pour la période 2024-2029 – version consolidée

RESSOURCES

3. **FINANCES & COMMANDE PUBLIQUE**
 1. **Cycle budgétaire 2024** – Budget annexe Formation Continue – Décision modificative n°1
 2. **Cycle budgétaire 2025** – Adoption des budgets primitifs 2025 « budget principal » et « budget annexe Formation Continue »

PARTENARIATS

4. **Partenariats**
 1. **Mobilité internationale** – Modification des montants des indemnités Erasmus + pour les mobilités étudiantes et les mobilités des personnels
 2. **Convention « PAUSE »** Autorisation de signature de la prolongation de la résidence de Lili K.S.A. (Kam Seng Aung) pour 12 mois
 3. **Convention « PAUSE »** - Autorisation de signature avec le Collège de France pour la résidence d'artiste de Dalia Ali Mahmoud Abdalrahman pour 12 mois

INFORMATIONS ET POINTS DIVERS

ooo0ooo

Point 1.1

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FONCTIONNEMENT DES INSTANCES **Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 22 novembre 2023**

Il est proposé au Conseil d'administration d'adopter le projet de procès-verbal de la séance du 13 novembre 2024.

Point 1.2

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FONCTIONNEMENT DES INSTANCES **Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et de la Commission Consultative des Marchés (CCM)**

Conformément aux dispositions des articles L1414-1 et L.1414-2 et L. 1411-5 II du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de la HEAR se compose comme suit :

- La personne habilitée à signer les marchés publics concernés ou son représentant, Président de la Commission ;
- 5 membres titulaires élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;
- 5 membres suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

La CAO pourra faire appel au concours d'agents de l'établissement compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics.

Cette commission est appelée à attribuer les marchés formalisés excédant les seuils réglementaires.

Pour les marchés inférieurs à ces seuils mais excédant 50.000€ HT, il est proposé de constituer une Commission Consultative des Marchés, composée du Président, des deux premiers membres titulaires pouvant être représentés en cas d'absence par les deux membres titulaires suivants issus de la composition de la CAO.

Cette commission consultative est appelée à donner un avis sur les marchés concernés.

1. Désignation des membres de la CAO/CCM :

Suite aux modifications portées à la composition de l'assemblée, il convient de désigner les nouveaux membres de la CAO/CCM.

2. Déroulement de l'élection de la CAO/CCM :

- **Forme**
L'élection des membres a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.
En cas d'absence, les deux premiers membres titulaires peuvent se faire représenter par les deux membres titulaires suivants issus de la composition de la CAO.
- **Dépôt des listes**
Le dépôt des listes s'effectue à l'occasion de la séance d'élection de la CAO.
- **Déroulement**
L'élection s'effectue à bulletin secret, sauf si le Conseil d'administration décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.
Il convient donc de procéder à l'élection des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la CAO permanente de la Haute école des arts du Rhin.

Il est proposé au Conseil d'administration, après en avoir délibéré, d'élire -à la représentation proportionnelle au plus fort reste- en qualité de titulaires et de suppléants de la CAO permanente de la Haute école des arts du Rhin, les membres ci-dessous mentionnés :

PRÉSIDENT : M. Stéphane SAUZEDDE, Directeur de la Haute école des arts du Rhin	
TITULAIRES	SUPPLÉANTS
1. Nathalie MOTTE	1. Emmanuelle CASTELLAN
2. Anne MISTLER	2.
3. Cédric FAIVRE	3. Julie GIGOUT
4. Corinne HAJOSI	4. Bertrand LEMONNIER
5.	5. Pascal ZIEGLER

La Présidente ainsi que les deux premiers membres titulaires composent la Commission Consultative des Marchés. En cas d'absence, ce sont les deux membres titulaires suivants qui assurent la suppléance.

Pour rappel l'actuelle composition :

PRÉSIDENT : M. Stéphane SAUZEDDE, Directeur de la Haute école des arts du Rhin	
TITULAIRES	SUPPLÉANTS
1. Anne MISTLER	1. Nathalie MOTTE
2. Cédric FAIVRE	2. Julie GIGOUT
3. Olivier BEIGER	3. Antoine SPINDLER
4. Anne-Catherine GOETZ	4. Pascal ZIEGLER
5. Corinne HAJOSI	5. Peggy MIQUEE

Point 1.3

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FONCTIONNEMENT DES INSTANCES **Adoption du Rapport d'activité 2023/2024**

En complément des informations régulières communiquées au Conseil d'administration, la Haute école des arts du Rhin formalise chaque année un compte rendu synthétique et structuré de ses activités de l'année scolaire précédente. Le document est coordonné par le service Communication et développement avec la contribution des équipes pédagogiques et administratives.

Le document présenté couvre donc l'année scolaire 2023-2024 et met en lumière les principales réalisations et données clés de l'établissement :

- Diplômé-es de l'année,
- Changements dans les équipes,
- Chiffres essentiels (effectifs, budget),
- Axes stratégiques marquants : recherche, partenariats, actions de professionnalisation, éditions, etc.
- Activité événementielle : conférences, expositions, concerts, etc

Destiné aussi bien à l'archivage qu'à la communication externe, ce rapport souligne la richesse et la diversité des initiatives portées par la HEAR, renforçant ainsi sa visibilité et son engagement.

Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir prendre acte de la présentation de ce rapport et d'en approuver le contenu.

Point 2.1

ÉTUDES

Projet d'établissement – Avancée de la procédure d'écriture

Lors du dernier Conseil pédagogique réuni le 4 décembre dernier, la méthodologie et l'échéancier de la phase de co-construction du projet d'établissement (PE) a été actée. Elle se présente ainsi :

- Dresser un bilan du PE précédent et proposer les grands enjeux et objectifs du nouveau PE.
- Le questionnaire sera adressé aux enseignants et au personnel administratif fin décembre 2024 pour un retour attendu début janvier 2025.
- Le questionnaire sera également adressé au cours de la même période aux représentant-es des étudiant-es.
- La synthèse des résultats permettra de faire le point sur le bilan des propositions du PE précédent et évaluer le niveau d'adhésion aux enjeux et objectifs présentés par la présente direction, tout en amorçant en parallèle le travail sur les actions plus opérationnelles et ce qui relève de l'organisation de l'école.
- Les résultats seront présentés et discutés en CPS Mulhouse le mardi 21 janvier, en CPS Strasbourg le jeudi 23 janvier, au séminaire inter-semester et en CP le 6 février puis présentés en Conseil d'administration extraordinaire fin janvier / début février 2025.

Point 2.2

ÉTUDES

Maquette pédagogique – 1^{ère} année – Réorganisation de la 1^{ère} année

Lors du Conseil pédagogique du 4 décembre 2024, dans le cadre de la discussion sur les leviers actionnables pour faire évoluer le modèle économique de la HEAR, a été engagée une discussion sur l'évolution de l'organisation de l'Année 1 en arts visuels.

En effet, les villes et l'Etat ont annoncé officiellement être dans l'incapacité d'abonder les recettes de la HEAR à la hauteur de l'augmentation de ses charges, et donc l'école doit à la fois augmenter ses recettes propres (en créant des dynamiques avec des partenaires, des projets, des nouveaux financeurs...) et baisser ses dépenses. Et si les villes vont tâcher de ponctuellement augmenter leurs dotations, elles conditionnent cette augmentation ponctuelle à un engagement de la HEAR à réduire structurellement ses dépenses – ce qui pourrait être faisable en réorganisant la pédagogie selon deux scénarios rapidement présentés ci-dessous.

Ces scénarios appellent des discussions sur de nombreux points qui relèvent de la pédagogie, de la recherche, et de l'organisation concrète de l'école (RH, organisation spatiale, calendrier, etc.).

Ces scénarios visent en effet deux objectifs principaux :

- Rendre possible la baisse structurelle de dépenses RH d'environ 450k€ en 2025 et 2026, cela en n'ouvrant pas de recrutement poste à poste pour les 5 actuels) et 2 personnels administratifs... et cela sans mettre en difficulté les formations que ces enseignants et personnels administratifs contribuent à faire exister.
- Donner aux ateliers, options et groupes pédagogiques, dans leur organisation actuelle des ressources humaines pour porter des projets ad hoc générateurs de recettes (partenariats, appels à projets, dispositifs internationaux...).

Scénario 01 : Année 1 à Mulhouse

Ce scénario consisterait à installer sur le site de Mulhouse l'ensemble des 90 étudiants d'Année 1 et à redéployer dans d'autres endroits de la HEAR les heures effectuées jusqu'alors par les 12 professeur·es et 10 assistant·es d'enseignement artistique qui interviennent chaque année auprès des A1 à Strasbourg.

Dans ce redéploiement, les enseignant·es du site strasbourgeois investiraient ou ré-inventeraient collectivement les enseignements là où il y a des départs en retraite :

– Les enseignant·es actuellement « spécialisé·es » en A1 pourraient se déplacer pour construire une proposition pour la suite de la Fabrique et pour Bois et Métal.

– Les enseignant·es qui d'ores et déjà relèvent ou sont proches d'un atelier ou groupe pédagogique mais aussi toutes les AEA intervenants en A1 d'une façon ou d'une autre retrouveraient des heures à consacrer à « leur » atelier et aux étudiant·es des Années 2 à 5... et cela permettrait d'avoir du temps pour implémenter des démarches de projets (accompagnés par l'administration et son équipe ad hoc pour que ce soit économiquement efficace – via des partenariats, appels à projets, projets européens, etc.)

– Cela permettrait aussi d'occasionner un jeu de déplacements et de recompositions de certaines propositions pédagogiques, par ajout et glissement d'heures d'un endroit à un autre – et c'est grâce à ce glissement des heures libérées dans les maquettes que serait neutralisée une partie des effets négatifs du gel des postes des PEA partant à la retraite.

– ... et pour ce qui reste des heures et des objectifs pédagogiques que ce « glissement d'heures » ne pourrait satisfaire (en particulier pour Scénographie, Métal et Bois), l'école trouverait des solutions ad hoc, tout en tâchant de maîtriser ses dépenses comme l'exigent les villes (avec des chaires spécialisées, des contrats européens de visiting professor, des partenariats...).

Ainsi, le site strasbourgeois garderait toutes ses options et groupes pédagogiques, mais assumerait de développer davantage les promotions de Licence et Master et de porter avec encore plus d'ambition la partie « recherche » de l'établissement. Le nombre d'étudiant·es au global resterait le même malgré l'absence des A1 sur le site strasbourgeois, avec l'arrivée du groupe Design Réhabitant (25 étudiants) et l'accueil de 4 étudiants de plus en cours de cursus dans chacune des 9 mentions ou groupes pédagogiques.

En ce qui concerne le site de Mulhouse, dans ce scénario il devrait également redéployer son activité, augmenter son équipe actuelle de professeur·es et d'assistant·es impliqué·es dans l'Année 1 – entre autres grâce au départ de la formation de Design Réhabitant à Strasbourg. Les budgets et les heures d'enseignement devraient être ajustés pour rendre l'accueil des 90 étudiant·es possible.

Le site de Mulhouse se concentrerait donc sur une Année 1 repensée et deux départements, Design Textile et Art avec spécialité « exposition ».

Une nouvelle maquette pédagogique serait à construire : mission de la nouvelle direction des études à Mulhouse.

Le site mulhousien deviendrait la porte d'entrée de la HEAR pour les arts visuels. Et seraient alors organisées des circulations entre Mulhouse et Strasbourg : pendant l'Année 1 (pour que puisse se tenir un PIF renouvelé, pour découvrir les ateliers et les options strasbourgeoises), et après l'Année 1 avec une répartition des 90 étudiant·es comme actuellement, dans les options à Mulhouse et à Strasbourg. Le site mulhousien profiterait de l'engagement des acteurs publics en faveur d'une population locale très jeune, moins aisée et plus multiculturelle (caractéristiques sociales de la ville frontalière et post industrielle qu'est Mulhouse), pour travailler davantage l'inclusion sociale en Année 1 (entre autres avec le dispositif « La source » lancée en septembre 2024). Dans ce cadre, la HEAR s'engagerait à accompagner les étudiant·es sur la problématique du logement et du déménagement entre l'Année 1 et l'Année 2 : augmentation du périmètre du partenariat actuel avec le CROUS Mulhouse pour bénéficier de chambres « fléchées HEAR » ; création d'un fonds d'aide au déménagement ; aide au déplacement (partenariat avec la SNCF en cours de discussion.)

Scénario 02 : Année 1 spécialisée, à Strasbourg et Mulhouse

Pour permettre le redéploiement des heures d'enseignements des PEA et AEA de l'Année 1 à Strasbourg (cf. plus haut pour le détail) et donc avoir l'exact même efficacité économique que le Scénario 01, l'orientation stratégique consisterait ici non pas à regrouper tous-tes les étudiant-es A1 à Mulhouse, mais à organiser une spécialisation relative des étudiant-es dès l'Année 1, à Strasbourg et à Mulhouse.

Pour cela, les étudiant-es qui arriveraient en A1 le feraient en choisissant :

- Soit une Année 1 directement dans un groupe pédagogique qui organise un 1er cycle avec des apprentissages progressifs et s'appuyant sur des ateliers techniques spécifiques. Ce serait le cas, a priori, d'étudiant-es réparti-es comme suit :
- Option Communication Strasbourg : 5 (?) étudiant-es d'Année 1 en DV, CG et Illustration
- Mention Art Objet Strasbourg : 3 (?) étudiant-es d'Année 1 dans chacun des 6 ateliers
- Mention Scénographie Strasbourg : 4 (?) étudiant-es d'Année 1
- Option Design Textile Mulhouse : 12 (?) étudiant-es d'Année 1
- Soit une Année 1 typée « Art » à Mulhouse, accueillant environ 40 étudiant-es.

Ainsi le dispositif de première année « arts visuels » de la HEAR, s'appuierait sur ses deux sites : l'Année 1 strasbourgeoise compterait environ 40 étudiants et celle de Mulhouse environ 50. Le chiffre exact d'étudiant-es accueilli-es en A1 directement dans les groupes pédagogiques seraient à déterminer par les équipes en fonction de leurs capacités et de leurs organisations pédagogiques.

Dans ce redéploiement, comme pour le Scénario 01, les enseignant-es de l'Année 1 actuelle du site strasbourgeois pourraient investir collectivement les enseignements là où il y a des départs en retraite, mais également proposer des éléments pour un tronc commun « année 1 » :

- certain.es enseignant.es pourraient se mobiliser pour la suite de la Fabrique et pour les ateliers Bois et Métal.
- les PEA qui sont proches d'un atelier ou groupe pédagogique mais aussi toutes les AEA intervenants en A1 d'une façon ou d'une autre) retrouveraient des heures à consacrer à « leur » atelier et donc aux étudiant-es des Années 1 qui y seraient dorénavant présent-es aux côtés des Année 2 à 5.
- Cela permettrait aussi de créer un « pack d'heures communes » disponibles qui seraient utilisées en particulier pour construire un enseignement de tronc commun pour les A1.
- Ce « pack d'heures » serviraient aussi à la recomposition de certaines propositions pédagogiques, et serviraient à neutraliser autant que faire se peut les effets négatifs des gels des postes de PEA partant à la retraite.
- ... et pour ce qui reste des heures et des objectifs pédagogiques que ce « pack » et ce glissement d'heures ne pourraient satisfaire (en particulier pour Scénographie, Métal et Bois), l'école devrait trouver des solutions ad hoc, en tâchant de maîtriser ses dépenses comme l'exigent les villes (avec des chaires spécialisées ? Des contrats européens de visiting professor ? Des partenariats ? Ceci serait à construire avec la direction des études).

En ce qui concerne le site de Mulhouse, dans ce Scénario 02 comme dans le Scénario 01, mais dans une moindre mesure, il s'agirait également d'en redéployer l'activité – cela étant rendu possible entre autres par le départ de la formation de Design Réhabitant à Strasbourg.

Le site de Mulhouse proposerait donc :

- une Année 1 « Art », généraliste, pensée comme une base commune enseignant les fondamentaux pour toutes les mentions et groupes art de l'établissement. Il y aurait donc une session d'orientation en fin d'année pour choisir entre le groupe Art « exposition » de Mulhouse, et les groupes Hors Format, Enquêter Raconter, Peinture(s) et ce que deviendra La Fabrique, à Strasbourg.

Remarque : en plus des 40 étudiant-es de cette A1, les promos de A2 art (toutes options) seraient augmenté-es du nombre nécessaire d'étudiant-es arrivant en Commission d'équivalence, comme 3 actuellement.

– Une Année 1 « Textile », pensée comme la première année d'une formation de 1er cycle en 3 ans. Les 12 (?) étudiant-es de A1 passeraient en A2 et seraient rejoints eux-elles aussi d'étudiant-es arrivant en Commission d'équivalence, comme actuellement.

Ce Scénario 02 a plusieurs qualités, pour partie commune avec le Scénario 01, pour partie spécifiques, que l'on peut sommairement lister :

- une efficacité économique structurelle telle qu'exigée par nos membres fondateurs ;
- une limitation des impacts sociaux : à part les départs en retraite, il permet le maintien de l'ensemble des postes en place ;
- il permet de conserver 90 étudiant-es en A1 comme actuellement et plus largement de ne pas réduire la mission de service public conduite par la HEAR ;
- il permet aux deux PIF, à Strasbourg et Mulhouse, de continuer d'être menés comme aujourd'hui, pour les A1 et les commissions d'équivalence ;
- la circulation entre les deux sites est favorisée (davantage d'étudiants d'A1 passant en A2 dans l'autre site) et pour cela les spécialités strasbourgeoises et mulhousiennes devraient être encore mieux documentées, communiquées et identifiées ;
- le concours d'entrée serait adapté avec la nécessité d'un pré-choix des candidat-es (comme aujourd'hui en ce qui concerne les sites, mais dorénavant avec aussi un choix d'option.)
- le site mulhousien aurait une promotion importante d'étudiant-es en A1 et donc la HEAR pourrait profiter de l'engagement des acteurs publics en faveur d'une population locale très jeune, moins aisée et plus multiculturelle pour travailler davantage l'inclusion sociale en année 1 (entre autres avec le dispositif « La source » lancée en septembre 2024.)
- dans ce cadre, la HEAR s'engagerait à accompagner les étudiant-es sur la problématique du logement et du déménagement entre l'année 1 et l'année 2 : augmentation du partenariat actuel avec le CROUS Mulhouse pour bénéficier de chambres « fléchées HEAR » ; création d'un fonds d'aide au déménagement ; aide au déplacement (idem scénario 01).

Voici un récapitulatif des deux scenarios:

Scénarios	Scénario 1	Scénario 2
A1 à Strasbourg	0	40
A1 à Mulhouse	90	50
Mouvements RH à Strasbourg	PEA A1 rejoignent La Fabrique, Bois et Métal	PEA A1 rejoignent La Fabrique, Bois et Métal
Mouvements RH à Mulhouse	Réorganisation des équipes pédagogiques	Réorganisation partielle des équipes pédagogiques
Dynamique créée à Strasbourg	Heures en + pour ateliers et étudiant-es, démarches de projet	
Dynamique créée à Mulhouse	Mulhouse porte d'entrée pour les études arts visuels	Spécialisation du site en Art et Design Textile
Effets secondaires à maîtriser	Site de Mulhouse à repenser Suivi social étudiant Départ des A1 de Strasbourg	Nécessité d'un pré-choix des étudiant-es candidats en A1 Fragilisation de l'A1 de type propédeutique

Il est demandé au Conseil administration de se prononcer sur les deux scénarios d'évolution proposés.

ÉTUDES et PARTENARIATS

Campagne d'évaluation par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) - Évaluation et accréditation Document stratégique pluriannuel

Rappel de la démarche

1. L'évaluation et l'accréditation

Les établissements d'enseignement supérieur de la création artistique dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques sont accrédités par arrêté du ministre chargé de la culture, après avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels, pour la durée du contrat pluriannuel signé avec l'Etat.

Cette phase d'accréditation -dite phase projet- de l'ensemble des formations (pour la période 2024-2029) intervient à la suite de la phase d'autoévaluation -dite phase bilan- de l'établissement et des formations menée par le HCERES (Campagne d'évaluation 2022-2023 Vague C, sur la période 2017-2021) et le ministère de la Culture.

Phase bilan :

- Préparation et rédaction des rapports écrits d'autoévaluation (novembre 2021-Juin 2022)
- Transmission des rapports écrits d'autoévaluation au HCERES et au ministère de la Culture (Juin 2022) (communication aux membres du CA lors de la séance du 2 juin 2022)
- Visite des comités d'experts (septembre et octobre 2022) (information aux membres du CA lors de la séance du 14 octobre 2022)
- Réception des rapports d'évaluation (décembre 2022 et février 2023) (Présentation des rapports aux membres du CA lors de la séance du 14 mars 2023)

Phase projet :

- Préparation et rédaction des dossiers d'accréditation des formations (décembre 2022-Mars 2023) (Présentation aux membres du CA lors de la séance du 7 juin 2023)
- Transmission au HCERES et au ministère de la Culture (avril 2023)
- Préparation et rédaction d'une première version du document stratégique pluriannuel (avril-mai 2023)
- Présentation aux membres du CA de cette première version du document stratégique pluriannuel lors de la séance du 7 juin 2023
- Transmission au ministère de la Culture (juin 2023)
- Transmission de la version stabilisée du document stratégique pluriannuel avant le 31 décembre 2024 qui intégrera la notification du renouvellement d'accréditation par le ministère, comportant le cas échéant des recommandations complémentaires issue de la séance du CNESERAC et le cas échéant du CNESER.)

2. Le document stratégique pluriannuel

Dans le cadre de la procédure d'accréditation, le document stratégique pluriannuel fait partie intégrante de la procédure d'accréditation. Il identifiera, dans un dialogue stratégique, les objectifs que portera l'établissement et leurs modalités de mise en œuvre pendant la durée de la prochaine accréditation.

Ce document stratégique pluriannuel synthétique comporte également des indicateurs associés. Il ne comporte pas d'éléments relatifs aux engagements financiers et doit être envisagé comme un outil de pilotage souple et évolutif.

La rédaction de ce document est effectuée par l'établissement et donne lieu à des réunions d'étape en son sein, mais également avec les tutelles pour discussion.

Un bilan comprenant l'évaluation de l'atteinte des objectifs est présenté chaque année en conseil d'administration.

Les objectifs stratégiques doivent être élaborés en cohérence avec le diagnostic établi par l'établissement et avec les préconisations des rapports d'évaluation relatifs à la phase bilan produits par les experts relevant du HCERES (pour les diplômes conférant grade) ou par les experts relevant du ministère de la culture (pour les diplômes nationaux ne bénéficiant pas d'une attribution de grade).

Les indicateurs seront travaillés avec les tutelles (DRAC et DGCA) en cohérence avec le projet d'établissement de la période.

3. Les attendus des CNESERAC et CNESER

Les CNESERAC et CNESER (le cas échéant) sont susceptibles de vérifier que l'ensemble des dossiers déposés dans le cadre de la procédure d'accréditation a été partagé avec les administrateurs membres du CA et a bien fait l'objet d'un vote de la part de l'organe délibérant avant son dépôt auprès du ministère de la culture.

Lors de la séance du 19 mars 2024, Christine RITZENTHALER et Stéphane SAUZEDDE ont rendu compte de l'issue du processus d'évaluation HCERES et d'accréditation des diplômes pour les cinq prochaines années (2024-2028). Deux étapes s'étaient enchaînées : un premier rendez-vous avec le CNESERAC, suivi d'une audition par le CNESER.

Suite à un premier avis positif du CNESERAC début février 2024, Christine RITZENTHALER et Stéphane SAUZEDDE ont été auditionné-es le 14 février dernier par le CNESER - Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Un vote formel de l'ensemble des représentants de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a entériné l'accréditation des formations de l'école pour la prochaine période conférant ainsi à notre établissement la capacité à délivrer des diplômes valant Licence et Master pour les 5 prochaines années.

Cette accréditation vaut reconnaissance de la qualité du travail réalisé ces dernières années par l'ensemble de la communauté HEAR pour ses formations en Art, Musique, Communication et Design.

Il reste toutefois une formation pour laquelle l'accréditation sollicitée n'a pas été donnée. Il s'agit du certificat d'aptitude du nouveau Master de musique, cette décision étant motivée par des considérations qui ne concernent pas la situation de la HEAR Musique en particulier.

Lors de la séance du 13 juin 2024, Christine RITZENTHALER a informé l'assemblée que le processus engagé en novembre 2021 arrivait bientôt à son terme. L'établissement s'est vu notifié son accréditation pour les cursus proposés. Elle précise que celle-ci s'accompagne d'un certain nombre de préconisations et de points d'attention pour les cinq années à venir :

- des partenariats avec les milieux professionnels à structurer de manière plus solide ;
- une stratégie de la recherche en arts visuels à définir ;
- des équilibres budgétaires à sécuriser ;
- l'insertion professionnelle des diplômé.es qui devra être plus finement évaluée et suivie avec des enquêtes régulières.

La dernière étape de ce processus d'évaluation qui reste à formaliser est celle du document stratégique pluriannuel dans sa version stabilisée. Il doit faire l'objet d'une validation par le Conseil d'administration.

Ce document fixe 6 objectifs stratégiques pour la prochaine période d'accréditation assorti d'indicateurs d'ordre quantitatif.

1. Structurer la démarche qualité pédagogique (objectif obligatoire)
 2. Renforcer l'insertion professionnelle (objectif obligatoire)
 3. S'assurer la soutenabilité budgétaire et financière de l'établissement (objectif obligatoire)
 4. Renforcer et mieux structurer la recherche en articulation avec la formation
 5. Développement de la dynamique internationale
 6. Inscrire l'établissement dans les transitions, notamment la transition écologique
- // ou participer à la priorité nationale d'éducation artistique et culturelle.

En conséquence, il est proposé au Conseil d'administration

- **de dire que les membres du Conseil d'administration ont pris connaissance du document stratégique pluriannuel stabilisé ;**
- **d'en approuver les termes ;**
- **de donner au directeur général les moyens d'atteindre les objectifs énoncés**
- **de s'engager à établir un bilan annuel de la réalisation de ces objectifs.**

Point 3.1

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – RESSOURCES - FINANCES CYCLE BUDGÉTAIRE 2024 – Budget annexe Formation continue. Décision modificative n°1

La décision modificative n°1 porte sur les recettes et les dépenses de la section de fonctionnement.

Les ajustements concernent :

- une inscription en recettes de fonctionnement au compte 74818 d'un montant de 22 500 € correspondant à la subvention versée par la Collectivité européenne d'Alsace dans le cadre de sa politique de renforcement du service public de l'insertion et de l'emploi.
- un abondement en dépenses à même hauteur du chapitre 012.

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil d'administration d'adopter la décision modificative n°1 pour l'exercice 2024 du budget annexe de la Haute école des arts du Rhin

Point 3.2

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – RESSOURCES - FINANCES CYCLE BUDGÉTAIRE 2025 – Adoption du Budget primitif 2025

Les propositions de Budgets primitifs ont été élaborées en tenant compte des échanges intervenus lors du débat d'orientation budgétaire tenu le 13 novembre dernier.

3.2.1. Budget Principal

EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN - EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS				A	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES	500 000,00	RECETTES	500 000,00
		+		+	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)		
		=		=	
Total de la section d'investissement (2)		500 000,00	500 000,00		
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES	10 082 976,50	RECETTES	10 082 976,50
		+		+	
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)		
		=		=	
Total de la section de fonctionnement (3)		10 082 976,50	10 082 976,50		
TOTAL DU BUDGET (4)		10 582 976,50	10 582 976,50		

Section de fonctionnement

La section de fonctionnement est équilibrée à hauteur de 10 082 976 ,50 €.

Recettes

III – VOTE DU BUDGET							III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE							B
RECETTES							
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II	
TOTAL		10 074 814,00	0,00	10 082 976,50	10 082 976,50	10 082 976,50	
013	Atténuations de charges (2)	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00	
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	782 650,00	0,00	786 500,00	786 500,00	786 500,00	
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations (2)	8 942 474,00	0,00	8 942 361,50	8 942 361,50	8 942 361,50	
75	Autres produits de gestion courante (2)	14 690,00	0,00	19 115,00	19 115,00	19 115,00	
Total des recettes de gestion des services		9 754 814,00	0,00	9 762 976,50	9 762 976,50	9 762 976,50	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	70 000,00		70 000,00	70 000,00	70 000,00	
Total des recettes financières		70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00	70 000,00	
Total des recettes réelles		9 824 814,00	0,00	9 832 976,50	9 832 976,50	9 832 976,50	
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	250 000,00		250 000,00	250 000,00	250 000,00	
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00	
Total des recettes d'ordre		250 000,00		250 000,00	250 000,00	250 000,00	
R002 Résultat reporté ou anticipé (7)						0,00	
Total des recettes de fonctionnement cumulées						10 082 976,50	

Au total, en cumul et hors reports, le montant total des recettes attendues de l'établissement s'élève à 10 082 976,50 €, dont 9 832 976,50 € de recettes réelles :

Atténuations de charges	15 000 €
Droits d'inscriptions Etudiant.es	649 000 €
Droits d'inscriptions Ateliers publics	82 000 €
Participation Fonctionnement Bibliothèque Manufacture	50 000 €
Ville de Strasbourg	5 460 000 €
Ville de Mulhouse	1 830 196 €
Etat - DRAC	1 362 448 €
Région	50 000 €
Fonds européens	126 738 €
Pause	70 560 €
Fondation Université	20 000 €
Autres	117 035 €
Total Recettes réelles	9 832 976 €

Contenues dans cette enveloppe, les dépenses se répartissent pour l'essentiel sur les chapitres 011 (charges à caractère général) et 012 (charges de personnels et frais assimilés) respectivement à hauteur de 1 295 460,47 € et de 8 222 406,53 €.

En toute hypothèse, ces montants devront être réajustés lors de la préparation du budget supplémentaire en intégrant les excédents de fonctionnement résultant des écritures de fin d'exercice.

III – VOTE DU BUDGET									III	
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE									B	
DEPENSES										
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
			I			II			III = I + II	
	TOTAL	10 074 814,00	0,00	0,00	10 082 976,50	10 082 976,50	0,00	10 082 976,50	10 082 976,50	
011	Charges à caractère général (3)	1 429 751,62	0,00	0,00	1 295 460,47	1 295 460,47	0,00	1 295 460,47	1 295 460,47	
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	8 051 754,38	0,00		8 222 406,53	8 222 406,53		8 222 406,53	8 222 406,53	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00			0,00	0,00	
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	342 308,00	0,00	0,00	244 109,50	244 109,50	0,00	244 109,50	244 109,50	
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
	Total des dépenses de gestion des services	9 823 814,00	0,00	0,00	9 761 976,50	9 761 976,50	0,00	9 761 976,50	9 761 976,50	
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	
67	Charges spécifiques (3)	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00	
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			70 000,00	70 000,00		70 000,00	70 000,00	
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00						
	Total des dépenses financières	1 000,00	0,00	0,00	71 000,00	71 000,00		71 000,00	71 000,00	
	Total des dépenses réelles	9 824 814,00	0,00	0,00	9 832 976,50	9 832 976,50	0,00	9 832 976,50	9 832 976,50	
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00	
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	250 000,00			250 000,00	250 000,00		250 000,00	250 000,00	
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00	
	Total des dépenses d'ordre	250 000,00			250 000,00	250 000,00		250 000,00	250 000,00	
	D002 Résultat reporté ou anticipé (5)									0,00
	Total des dépenses de fonctionnement cumulées									10 082 976,50

Au regard des estimations qui se dégagent à ce jour de l'examen du « réalisé 2024 », il est évident que le niveau des dépenses, estimées de la façon la plus contrainte, dépasse celui des recettes telles qu'envisagées au moment de la préparation du budget primitif.

Pour rappel

TABLEAU DE SYNTHÈSE – Dépenses

	Prévisions budgétaires 2022	Prévisions budgétaires 2023	Évolution prévisions 2022 à 2023	Prévisions budgétaires 2024	Évolution prévisions 2023 à 2024	Besoins 2025	Évolution prévisions 2024 à 2025
chap 11	1 901 993,90	1 894 264 ,04	- 0,41 %	1 854 809,00	- 4,98 %	1 600 000,00	- 13,75 %
Manufacture				100 000,00		262 000,00	
chap 12	8 301 905,00	8 602 061,35	3,62%	9 201 758,00	2,88%	9 201 758,00	0%
65	77 275,00	333 325,33	331%	366 760,00	0,50%	366 760,00	0%
67	162 045,35	10 000,00	- 93 %	138 000,00	0%	138 000,00	0%
68	70 000,00	70 000,00	0	70 000,00	0	70 000,00	0%
Total dépenses réelles				11 731 327,00		11 376 518,00	-3 %
42	310 000,00	407 413,00	31,42%	325 000,00	0,63%	325 000,00	
023 *		73 267,91	0	67 111,00			
Total hors 023	10 823 219,25	11 243 795,81	4,56%	12 056 327,00	2,60%	11 701 518,00	1,34%

Hors reprise des excédents de fonctionnements antérieurs (estimés à 582 579 €), des économies et des recettes complémentaires devront être trouvées à hauteur de **1 618 542 €** pour permettre à l'établissement d'assumer financièrement son fonctionnement en 2025, étant rappelé que la prévision retenue intègre déjà des économies très fortes sur les charges générales pour tenter de neutraliser les surcoûts liés à la Manufacture. Le montant retenu au chapitre 011 correspond au réalisé 2024. Les besoins tels qu'ils ont été recensés , hors arbitrages, sont supérieurs de 279 315 € !

Section d'investissement

A ce stade, la section d'investissement est équilibrée à hauteur de 500 000 €, correspondant pour moitié aux contributions d'investissement des deux villes et aux dotations aux amortissements.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES						A
RECETTES						
Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	250 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		250 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		250 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	250 000,00		250 000,00	250 000,00	250 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		250 000,00		250 000,00	250 000,00	250 000,00
R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)						0,00
Affectation au compte 1068 (8)						0,00
Total des recettes d'investissement cumulées						500 000,00

III – VOTE DU BUDGET								III	
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								A	
DEPENSES									
Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		500 000,00	0,00	0,00	500 000,00	500 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	220 000,00	0,00	0,00	220 000,00	220 000,00	0,00	220 000,00	220 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		250 000,00	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Depenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		250 000,00	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	250 000,00			250 000,00	250 000,00		250 000,00	250 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		250 000,00			250 000,00	250 000,00		250 000,00	250 000,00
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)								0,00	
Total des dépenses d'investissement cumulées								500 000,00	

3.2.2. Budget annexe Formation continue

Ce budget primitif s'équilibre en section de fonctionnement à 125 950 €. Il ne comporte pas de section d'investissement.

EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN - HEAR FORMATION CONTINUE - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES	RECETTES
		125 950,00	125 950,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		125 950,00	125 950,00
TOTAL DU BUDGET (4)		125 950,00	125 950,00

EPCC HAUTE ECOLE ARTS DU RHIN - HEAR FORMATION CONTINUE - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II				
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT		C2				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	0,00	0,00	19 515,00	19 515,00	19 515,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	106 435,00	106 435,00	106 435,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		0,00	0,00	125 950,00	125 950,00	125 950,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		0,00	0,00	125 950,00	125 950,00	125 950,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	125 950,00	125 950,00	125 950,00
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
=						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						125 950,00

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	88 200,00	88 200,00	88 200,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	37 750,00	37 750,00	37 750,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	125 950,00	125 950,00	125 950,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	125 950,00	125 950,00	125 950,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	0,00	0,00	125 950,00	125 950,00	125 950,00
+					
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					0,00
=					
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					125 950,00

Après délibération, il est proposé au Conseil d'administration d'adopter le projet de

- Budget primitif 2025 – Budget principal
- Budget primitif 2025 – Budget annexe Formation continue.

Point 4.1

ÉTUDES et PARTENARIATS

Modification des montants des indemnités Erasmus + pour les mobilités étudiantes et les mobilités des personnels

Depuis 1987, le programme sectoriel ERASMUS+ du programme d'éducation et de formation tout au long de la vie vise à créer un espace européen de l'enseignement supérieur en subventionnant la mobilité des étudiants, des enseignants et des personnels administratifs. Chaque année l'agence Europe-Education-Formation France, qui met en œuvre le programme ERASMUS+ en France, attribue une allocation forfaitaire aux établissements d'enseignement supérieur pour soutenir ces différents types de mobilité.

La signature des conventions de subvention annuelles dans le cadre du programme ERASMUS +, l'encaissement des recettes et les modalités de reversement des indemnités aux étudiants et personnels mobiles a été définie dans les délibérations n°134-2014 du 25 septembre 2014, n° 224-2016 du 25 mai 2016 et n° 2018-339 du 11 octobre 2018.

La délibération n°624-2024 du 19 mars 2024 est venue modifier les montants des indemnités Erasmus+ pour les mobilités étudiantes et les mobilités du personnel.

La mise à disposition de la convention de subvention Erasmus+ du projet KA131 2024 (Projet Action clé 131 du programme Erasmus+ pour les mobilités individuelles apprenantes soumis lors de l'appel à projets 2024) permet d'actualiser les montants des indemnités versées ainsi que les modalités d'attribution des contributions complémentaires sur critères.

1. Contribution aux frais de séjour pour la mobilité physique

- Les taux de financement appliqués pour la mobilité de longue durée des étudiant.es vers les pays participant au Programme et les pays tiers associés, ainsi que les pays tiers non associés des régions 13 et 14 sont les suivants :

Pays d'accueil	Montant mensuel
Groupe 1 : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède Pays tiers non associés au programme de la région 13 Pays tiers non associés au programme de la région 14	292 €
Groupe 2 : Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie	225 €
Groupe 3 : Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie	225 €
Pays tiers non associés au programme des régions 1 à 12	700 €

- Les taux de financement appliqués pour la mobilité du personnel sont les suivants :

Pays d'accueil	Montant journalier	
	≤ 14 jours	du 15 ^{ème} au 60 ^{ème} jour
Groupe 1 : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Suède Pays tiers non associés au programme de la région 13 Pays tiers non associés au programme de la région 14	150 €	105 €
Groupe 2 : Chypre, Espagne, Estonie, Grèce, Lettonie, Malte, Portugal, Slovaquie, Slovénie, Tchéquie	133 €	93 €
Groupe 3 : Bulgarie, Croatie, Hongrie, Lituanie, Macédoine du Nord, Pologne, Roumanie, Serbie, Turquie	116 €	81 €
Pays tiers non associés au programme des régions 1 à 12	190 €	133 €

2. Contribution aux frais de voyage

Les montants de financement appliqués pour la mobilité des étudiants et des personnels sont les suivants :

Tranche kilométrique	Moyen de transport standard	Moyen de transport écoresponsable
10 à 99 km	28 €	56 €
100 à 499 km	211 €	285 €
500 à 1999 km	309 €	417 €
2000 à 2999 km	395 €	535 €
3000 à 3999 km	580 €	785 €
4000 à 7999 km	1 188 €	1 188 €
Au-delà de 8000 km	1 735 €	1 735 €
	+ jusqu'à 2 jours de voyage pour le temps de trajet	+ jusqu'à 6 jours de voyage pour le temps de trajet

Après en avoir délibéré, il est demandé au Conseil d'administration,

- **d'approuver les précisions apportées aux montants des indemnités Erasmus + pour les mobilités étudiantes et les mobilités des personnels**
- **d'autoriser Monsieur le Directeur à signer la convention et tout document y affèrent.**

Point 4

Programme PAUSE

Exposé des motifs

A l'initiative du ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la Recherche, a été créé le Programme national d'Accueil en Urgence des Scientifiques et des artistes en Exil « PAUSE ». Doté d'un financement initial du ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ce programme est géré et piloté par le Collège de France.

Au terme d'un processus d'évaluation, le programme accorde une subvention de participation à des établissements d'enseignement supérieur et de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur privés d'intérêt général ainsi qu'à des établissements sous tutelle ou labellisés du ministère de la culture s'engageant à accueillir en leur sein des chercheurs, enseignants-chercheurs, artistes et artistes-enseignants étrangers en situation d'exil.

4.2. Autorisation de signature de la convention « PAUSE » relative à la prolongation de la résidence de Lili K.S.A. (Kam Seng Aung) pour 12 mois

Vu la convention du 26 novembre 2021, relative au programme PAUSE, conclue entre le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et le Collège de France,

Vu le dossier de candidature déposé le 26/09/2024 par la Haute école des arts du Rhin en vue de la prolongation de l'accueil de l'artiste birman Lili Kam Seng Aung,

Vu la validation par le Comité de direction du programme PAUSE attribuant la Subvention allouée par PAUSE à l'Établissement d'accueil en date du 05/12/2024

Une convention portant versement d'une subvention a été adressée à la Haute école des arts du Rhin.

Dans la cadre de cette convention la HEAR s'engage à :

- Utiliser la subvention accordée, telle que définie aux articles 1 et 2 de la convention jointe en annexe exclusivement pour financer l'accueil du/de la Bénéficiaire.
- Respecter les modalités de versement de la subvention telles que précisées dans l'Annexe 2 à la convention comme suit :
- Le montant de l'aide financière forfaitaire d'une durée de 12 mois est fixée à 1 900 €/mois
- Le montant forfaitaire sera complété par une aide au logement de 700 €/mois
- Le bénéficiaire poursuivra les cours de FLE démarrés dès son arrivée à la HEAR
- Des déplacements sur Mulhouse ou Paris pourront être pris en charge ainsi que la location d'espaces ou de stand le cas échéant
- Le versement d'une subvention de 20 976 € à l'établissement correspondant à 60% du coût estimé de l'accueil sur 12 mois sera opéré dès signature de la nouvelle convention.
- La Haute école des arts du Rhin, conformément aux dispositions du programme PAUSE, cofinancera l'accueil de Lili Kam Seng Aung, à hauteur de 13 984 € correspondant à 40% du coût de l'accueil estimé sur 12 mois.

Il est proposé au Conseil d'administration

- **d'approuver les modalités de participation décrites ci-dessus**
- **d'autoriser le Directeur à signer la convention portant versement d'une subvention dans le cadre de la prolongation de la résidence d'artiste de M. Lili K.S.A. (Kam Seng Aung) pour une durée de 12 mois.**

4.3 Autorisation de signature de la convention « PAUSE » avec le Collège de France pour la résidence d'artiste de Dalia Ali Mahmoud Abdalrahman pour 12 mois– Délibération

Le second dossier concerne Dalia Ali Mahmoud Abdalrahman, artiste palestinienne et ses 4 ayant droit (époux et 3 enfants) – Cofinancement à hauteur de 80 % par le Collège de France (au lieu de 60 % pour les autres artistes) – 7 640 € pour la HEAR

Vu le dossier de candidature déposé le 07/10/2024 par la Haute école des arts du Rhin en vue de la prolongation de l'accueil de Madame Dalya ABDALRAHMAN,

Vu la validation par le Comité de direction du programme PAUSE en date du 25/11/2024 attribuant un montant de 30 560 € à l'établissement d'accueil, dont le montant du co-financement s'élève à 7 640 € ;

Une convention portant versement d'une subvention a été adressée à la Haute école des arts du Rhin.

Dans le cadre de cette convention la HEAR s'engage à :

- utiliser la subvention accordée, telle que définie aux articles 1 et 2 de la présente convention, exclusivement pour cofinancer l'accueil du/de la bénéficiaire, dans le cadre des postes de dépenses indiqués dans la fiche budgétaire présentée à l'annexe 2 de la présente convention.
- viser et à respecter les dispositions de la Charte des établissements d'accueil du programme PAUSE, en annexe de la présente convention, et notamment à fournir à la Direction exécutive du programme PAUSE, dans les conditions prévues par la Charte :
 - Une attestation de prise de fonctions mentionnant les dates de début et de fin de contrat cofinancé par le programme PAUSE du/de la bénéficiaire
 - La copie du contrat de travail du/de la bénéficiaire
 - Une fiche d'évaluation des besoins du/de la bénéficiaire dans les six semaines suivant sa prise de fonctions ;
 - Un bilan de l'accueil cofinancé par le programme au terme du contrat du/de la bénéficiaire ;
 - Un bilan financier, fourni à échéance du contrat du/de la bénéficiaire, mentionnant les dépenses engagées et comprenant un état financier précis ainsi que toutes les pièces comptables de valeur probante justifiant l'utilisation de la subvention.

- à conserver les originaux du dossier technique, financier et administratif, notamment les pièces justificatives des dépenses, pendant une période de cinq ans à compter du 31 décembre suivant la date de versement du solde de la subvention.

Pendant cette même période, l'établissement d'accueil s'engage, en cas de contrôle, à mettre les documents mentionnés à l'alinéa précédent, à disposition de la Direction exécutive du programme PAUSE.

Le manquement à ces obligations peut entraîner le reversement de tout ou partie de la subvention. Par ailleurs, si la subvention versée à l'établissement d'accueil n'est pas consommée dans son intégralité, les crédits non utilisés feront l'objet d'un reversement au Collège de France.

Budget prévisionnel :

Postes de dépenses*	(Montants en € sans décimales)	
Salaire en coût chargé (Cotisations, Charges ...)	1900 € / mois (12 mois) -> 22 800 €	
Dépenses facultatives		
Accompagnement à l'arrivée (Transports internationaux...)	Billets d'avions pris en charge par le MAE	
Accompagnement à l'installation (Frais de titre de séjour, aide au logement...) <i>NB : les lauréats PAUSE sont exemptés des frais de visas</i>	1200 € / mois (12 mois) -> 14 400 €	
Autres postes de dépenses (préciser) :	1000 € déplacements professionnels nationaux	
TOTAL	38 200 €	
	PAUSE 80%	Etablissement 20%
TOTAL	30 560 €	7640 €

A noter qu'une convention de partenariat a été signée avec l'Association Culture de Palestine, référente pour tout ce qui aura à voir avec l'accueil de l'artiste et de sa famille (son mari et ses trois enfants) : logements, scolarité des enfants, accès aux services de soins et autres formalités administratives...

Pour sa part, la HEAR fournira à Dalia Abdel-Rahman un atelier dans ses locaux de l'Annexe, 2 rue de l'Académie, où elle voisinera d'autres artistes, des chercheurs, des associations proches de la HEAR ainsi que, évidemment, des étudiant·es et des enseignant·es de l'établissement.

Depuis cet atelier, et avec l'aide de Isabelle Deleda, membre de « Culture de Palestine », Dalia Abdel Rahman mettra en place un projet sur les villes rêvées et les cités millénaires (en particulier celles qui, de Palmyre à Mossoul, d'Alep à Gaza... mettent en tension l'histoire contemporaine et l'archéologie, la construction et la destruction...). Avec des personnes de diverses origines (sociales, géographiques, etc.), il s'agira d'élaborer une grande maquette urbaine tenant autant de l'installation que de l'exposition. Et cette exposition se voudra avant tout inclusive, aussi contributive que l'est un chantier participatif en architecture, laissant de l'espace à un large panel d'expressions plastiques pour soutenir des rencontres de tout type. Dans l'exposition, il est aussi question d'intégrer des maquettes représentant des constructions mésopotamiennes, dans le cadre d'un partenariat avec l'Université de Strasbourg qui les possède. Le calendrier de ce projet et son intégration dans le planning des ateliers et des expositions de la HEAR sera élaboré de concert par la HEAR et Culture de Palestine.

Il est proposé au Conseil d'administration

- **d'approuver les modalités de participation décrites ci-dessus**
- **d'autoriser le Directeur à signer la convention portant versement d'une subvention dans le cadre de la prolongation de l'accueil de Dalia Abdel Rahman pour une durée de 12 mois à compter de son arrivée en France.**

Point 5

INFORMATIONS ET POINTS DIVERS

ANNEXES

Point 1.1	Procès-verbal séance CA du 13 novembre 2024
Point 1.3	Rapport d'activité 2023/2024
Point 2.3	Document stratégique pluriannuel 2024-2029
Point 3.1	Budget primitif 2025 – Maquettes m. 51
Point 4.2	Convention PAUSE – Prolongation de résidence de Lili K.S.A.
Point 4.3	Convention PAUSE – Accueil Résidence d'artiste de Dalia Abdel-Rahman